

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2017

Administration générale

1. **La séance a été ouverte** à 20 h 01 en l'absence du conseiller Jacques Frappier et en présence de trois (3) citoyens.
2. L'**ordre du jour** a été adopté à l'unanimité.
3. Le **procès-verbal** de la séance ordinaire du 5 juillet a été adopté à l'unanimité.
4. Un **relevé de la correspondance reçue** depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les **comptes courants** ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'**ajouter à notre police d'assurance la couverture des biens de la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin**, pour une prime additionnelle de 37 \$.
7. Depuis le 1^{er} juin 2017, la *SPA Mauricie* a décidé de facturer les municipalités pour accueillir les animaux errants (200 \$ / chien et 125 \$ / chat). Elle offre aux municipalités une entente de service « clé en main » : pour 5 000 \$ / année, elle recenserait les animaux de compagnie de la municipalité (avec licence annuelle de 25 \$ à 35 \$ / animal aux frais du propriétaire), accueillerait les animaux errants et les animaux dont les propriétaires ne voudraient plus et capturerait et prendrait charge des animaux agressifs. Il a été résolu à l'unanimité de **refuser la proposition de la SPA Mauricie et d'aviser les citoyens de ne plus acheminer d'animaux errants à cet organisme, le temps que la municipalité développe une alternative valable à la problématique des animaux errants. Les citoyens qui passeront outre à cette orientation devront assumer eux-mêmes la facture de la SPA Mauricie.**
8. Il a été résolu à l'unanimité de **féliciter Mme Nancy Bordeleau à titre de lauréate du concours internationale de marqueterie « The Craftsman's Challenge »**. Elle devient la première personne du Québec et la troisième canadienne à se mériter cet honneur. Elle compte ouvrir son atelier d'artisane sur la rue Lafèche, le 14 septembre prochain (dans l'ancien local commercial de la famille Duhaime).
9. Le maire a transmis à l'assistance les informations suivantes :
 - la municipalité a accepté d'**établir une entente avec les municipalités de Charette et Saint-Barnabé pour partager les services de M. Mario Dion, notre technicien à l'aménagement et à l'urbanisme;**
 - le directeur général de la municipalité participera à une formation sur les réseaux sociaux.

Sécurité publique

10. Il a été résolu à l'unanimité de **nommer M. Luc Picotte comme directeur intérimaire du Service de sécurité incendie de notre municipalité.**

11. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser M. Mathieu Leblanc, pompier membre de notre brigade, à suivre une formation complémentaire pour l'opération d'autopompes.**
12. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, a transmis à l'assistance les informations suivantes :
 - d'un commun accord, la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et nous, avons **mis fin à l'entente nous liant pour l'engagement d'une personne-ressource dédiée à la gestion de nos services de sécurité incendie** vu que nous avons décidé de mettre fin à la probation du titulaire du poste alors que Saint-Mathieu-du-Parc a décidé de lui accorder sa permanence;
 - **le comité consultatif du secteur révisé le Plan d'urgence de la municipalité;** un projet de mise à jour de ce document important pour la sécurité civile sera soumis au Conseil sous peu.

Transport

13. Il a été résolu à l'unanimité de **déléguer M. Claude Frappier à l'activité de célébration du 35^e anniversaire du Service de transport adapté du Comté de Maskinongé** qui aura lieu à Louiseville le 21 août et représentera une dépense de 20 \$.
14. Le conseiller responsable du secteur transport, M. Claude Frappier, a informé l'assistance :
 - que la municipalité a reçu **la confirmation de la subvention de 70 000 \$ du ministère des Transports**, applicable aux travaux de pavage 2017;
 - que **notre règlement d'emprunt pour la réparation des chemins endommagés par les crues printanières a été approuvé** par le ministère des Affaires municipales;
 - que **les travaux de pavage 2017 sont complétés** et que l'acceptation des travaux du Chemin des Allumettes se discutera vendredi prochain;
 - que **l'étude du dossier de circulation des VTT** avance suite à une rencontre tenue avec le bureau régional du ministère des Transports.

Hygiène du milieu

15. Il a été résolu à l'unanimité de **procéder à la vérification du compteur Badger de notre système d'aqueduc** au coût de 860 \$.
16. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, a informé le public des éléments suivants :
 - **la Régie régionale de gestion des matières résiduelles a accepté notre proposition de règlement du conflit qui nous opposait** pour avoir acheminé nos vidanges à Berthier pendant la fermeture du site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès plutôt qu'à Champlain comme l'exigeait la Régie (ce qui aurait coûté environ 600 \$ / semaine de plus à la municipalité). La Régie n'a toutefois pas apprécié la correspondance du maire qui accompagnait notre offre de règlement, comme la municipalité n'a pas elle-même apprécié le conflit;

- **la municipalité a reçu 9 767 \$ en redevances pour l'année 2016 en raison de ses efforts en matière récupération et recyclage des matières résiduelles.**
- le Conseil a décidé de reporter sa décision concernant l'appui financier demandé par la municipalité de Ristigouche dans le conflit qui l'oppose à une pétrolière. **Cette municipalité de 157 habitants est poursuivie par Gastem pour abus de pouvoir parce qu'elle lui a interdit le forage sur son territoire pour protéger ses sources d'eau potable.** La *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) étudie l'appui qu'elle-même accordera à cette municipalité, la cause étant importante puisqu'elle pourrait faire jurisprudence. Le Conseil reviendra sur cette demande quand la position de la FQM sera arrêtée.
- **la municipalité envisage de soumettre sa candidature auprès de la Ville de Montréal qui a lancé une campagne de plantation de 375 000 arbres pour souligner son 375^e anniversaire.** Le projet permet aux municipalités participantes de planter des arbres dans des coulées ou des bandes riveraines et d'installer des haies brise-vent sans aucun déboursé, les frais étant assumés par la Ville de Montréal.
- **le ministère de l'Environnement demande aux municipalités qui ont adopté un projet de règlement pour protéger leurs sources d'eau potable de produire une justification professionnelle de leur besoin de réglementation plus sévère que ce que prescrit la réglementation ministérielle.** Comme il y a plusieurs municipalités de la MRC qui ont adopté ce règlement et qu'il y a des travaux d'hydrogéologie réalisés par l'UQTR ou les OBV du territoire, il a été convenu de porter la question à l'attention de la MRC et de demander au ministère de l'Environnement de préciser ses attentes.

Santé et bien-être des citoyens

17. Il a été résolu à l'unanimité **de mandater le maire pour représenter la municipalité au comité de transition sur le regroupement des OMH.**
18. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard, a informé le public que **la municipalité s'impliquera dans la campagne de sensibilisation régionale aux saines habitudes de vie.**

Aménagement, urbanisme et zonage

19. Il a été résolu à l'unanimité **d'appuyer la demande de M. Jocelyn Lessard à la CPTAQ pour morceler sa propriété en territoire agricole.**
20. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, a informé le public des éléments suivants :
 - **la CPTAQ a rendu sa décision dans le dossier de M. Gabriel Vadeboncoeur et poursuit son analyse de celui de MM. Bouchard, Lessard, Hamelin et de Mme Lysaught;**
 - **la MRC a accordé le certificat de conformité de notre projet d'amendement à notre règlement de zonage;**
 - la révision de notre réglementation d'urbanisme se poursuit;
 - Le Baluchon a demandé un nouveau permis d'alcool.

Culture, loisirs et sports

21. Il a été résolu à l'unanimité d'acquiescer d'**Appartenance Mauricie, une société d'histoire régionale, 25 calendriers historiques** au coût de 250 \$. Il s'agit pour l'organisme d'une activité de financement et, pour la municipalité, d'une forme de promotion puisque son logo sera apposé sur la production complète des calendriers 2018.
22. En l'absence du conseiller responsable du secteur, M. Jacques Frappier, le maire a avisé l'assistance :
 - que **la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc a accepté de collaborer avec la Ville de Shawinigan** pour la gestion des activités offertes par la Ville aux municipalités avoisinantes;
 - que **l'URLSM (Unité régionale des loisirs et des sports de la Mauricie) a financé des activités physiques** dans notre MRC à la hauteur de 36 000 \$ **dont 2 000 \$ à Saint-Paulin** (pour soutenir l'école primaire et l'activité *parkrun*). Cet organisme régional reçoit un support financier de la MRC de 9 000 \$ / année;
 - que **notre demande de soutien financier au fonds AgriEsprit du Gouvernement fédéral pour refaire la toiture du Centre multiservice Réal-U.-Guimond a été refusée.**

Autres sujets

23. M. Lionel Péloquin est intervenu à la parole au public. Il a demandé de l'information sur le projet de prolongation des services au secteur du Lac-Bergeron et sur le projet internet haute vitesse. **Le maire a précisé que les démarches de financement auprès du Gouvernement ne sont pas complétées et obligeront la municipalité à reporter les travaux au Lac-Bergeron au printemps prochain.** Il a aussi précisé que **le projet internet haute vitesse est piloté par la MRC qui attend l'approbation gouvernementale en septembre**; si elle obtient le financement requis, elle prévoit déployer la fibre optique sur tout son territoire au cours des cinq (5) prochaines années.
24. M. Dominique Bouchard a demandé de l'information sur la finalisation des travaux sur le Chemin des Allumettes (dont le ponceau d'accès à sa propriété), sur la limite de vitesse dans le secteur et sur la circulation prochaine de VTT. Il a aussi fait la suggestion d'installer des panneaux pour inciter les usagers du Chemin des Allumettes à faire attention aux enfants et à réduire le bruit. **Le maire a précisé que le processus normal d'acceptation des travaux prévoit une phase de discussion avec les professionnels et l'entrepreneur pour corriger les déficiences; cette opération se fera vendredi le 18 août et la réparation du ponceau mentionné fait partie de la liste des déficiences que devra corriger l'entrepreneur.** Pour la question des limites de vitesse, la municipalité a appris que le bureau régional du ministère des Transports est maintenant responsable des décisions en ce domaine; **la municipalité compte loger une nouvelle demande pour réduire la vitesse sur quelques chemins de la municipalité, dont le Chemin des Allumettes.** Pour la question du bruit attribuable à la circulation, les municipalités peuvent difficilement réglementer en dehors du périmètre urbain; **elles peuvent toutefois prévoir des mesures incitatives et d'atténuation comme celles suggérées par M. Bouchard.** Le maire accueille favorablement ses suggestions qui seront étudiées et, éventuellement, mise en œuvre.

25. Par vote unanime, à 20 h 40, **la séance a été levée.**